Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PACTE

Contrat établi en application des articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005

Type de contrat *(voir notice cadre A)* ☐ 1
Type d'employeur *(voir notice cadre B)* ☐ 2

cerfa
N° 12592*01

L'EMPLOYEUR

Ministère / Collectivité	3 – 32 / 33 – 62	N° SIRET	63 – 76
Direction / Établissement	77 – 106 / 107 – 136		
Service	137 – 166	Téléphone	167 – 176
Adresse	N° : 177 – 180 Rue : 181 – 201 / 202 – 231 Commune : 232 – 233 / 234 – 252 Code postal : 253 – 257	Courriel	258 – 276 / 277 – 295
Responsable du recrutement	296 – 326		
Fonction	327 – 356	Téléphone	357 – 366

L'AGENT

Nom	367 – 396	Sexe (M = 1, F = 2)	397
Prénom	398 – 427	Nationalité *(voir notice cadre C)*	428
Adresse	N° : 429 – 432 Rue : 433 – 453 / 454 – 483 Commune : 484 – 508 / 509 – 527 Code postal : 528 – 532	Date de naissance	533 jour 534 535 mois 536 537 année 540
		Travailleur handicapé	☐ 541 Oui ☐ 542 Non
		Niveau de formation acquis *(voir notice cadre D)*	543
Dernière qualification obtenue	(en clair) : 544 – 568 ☐ 569 Aucun diplôme ☐ 570 CAP-BEP (ou équivalent) ☐ 571 Autre	Situation avant contrat *(voir notice cadre F)*	572

LE CONTRAT

Corps / Cadre d'emplois	573 – 602	Date de début	603 jour 604 605 mois 606 607 année 610
Emploi exercé	611 – 640	Date de fin	641 jour 642 643 mois 644 645 année 648
Rémunération brute mensuelle *(voir notice cadre G)*	649 – 652	Durée hebdomadaire de travail (en heures)	653 – 654
Conditions particulières d'exercice de l'emploi			

LA FORMATION

Parcours de professionnalisation *(voir notice)*		Durée totale des actions de formation (heures)	745 – 748
		Période prévue des évaluations	749 mois 750 751 année 754
Qualification préparée	655 – 684	Niveau de formation visé *(voir notice cadre D)*	755
Organisme de formation	685 – 714	N° SIRET	756 – 769
Lieu de la formation principale	Commune : 715 – 739 Code postal : 740 – 744	Spécialité de formation *(voir notice cadre H)*	770 – 772

LE TUTEUR

Nom du premier tuteur	773 – 802		
Fonction	803 – 832	Téléphone	833 – 842

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat.
Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat. La période d'essai est de deux mois à compter du début du contrat. L'agent bénéficie d'un tuteur pour l'accueillir, l'aider, l'informer et le guider pendant la durée du contrat.
Le contrat donne vocation à être titularisé, après vérification de l'aptitude du titulaire. La titularisation est subordonnée à un engagement de servir fixé à deux fois la durée du contrat initial, incluant le cas échéant les périodes de renouvellement. L'agent titularisé est affecté dans l'emploi pour lequel il a été recruté.

Signature de l'agent ou de son représentant légal		Fait à	843 – 863
Signature de l'employeur		Le	864 jour 865 866 mois 867 868 année 871

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP

Date de dépôt	872 jour 873 874 mois 875 876 année 879	N° de contrat	880 – 890

VOLET 1
À CONSERVER PAR L'EMPLOYEUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PACTE

Contrat établi en application des articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005

Type de contrat *(voir notice cadre A)* ☐ 1
Type d'employeur *(voir notice cadre B)* ☐ 2

cerfa
N° 12592*01

L'EMPLOYEUR

Ministère / Collectivité	3 – 32 / 33 – 62	N° SIRET	63 – 76
Direction / Établissement	77 – 106 / 107 – 136		
Service	137 – 166	Téléphone	167 – 176
Adresse	N° : 177 – 180 Rue : 181 – 201 / 202 – 231 Commune : 232 – 233 / 234 – 252 Code postal : 253 – 257	Courriel	258 – 276 / 277 – 295
Responsable du recrutement	296 – 326		
Fonction	327 – 356	Téléphone	357 – 366

L'AGENT

Nom	367 – 396	Sexe (M = 1, F = 2)	397
Prénom	398 – 427	Nationalité *(voir notice cadre C)*	428
Adresse	N° : 429 – 432 Rue : 433 – 453 / 454 – 483 Commune : 484 – 508 / 509 – 527 Code postal : 528 – 532	Date de naissance	533 jour 534 535 mois 536 537 année 540
		Travailleur handicapé	☐ 541 Oui ☐ 542 Non
		Niveau de formation acquis *(voir notice cadre D)*	543
Dernière qualification obtenue	(en clair) : 544 – 568 ☐ 569 Aucun diplôme ☐ 570 CAP-BEP (ou équivalent) ☐ 571 Autre	Situation avant contrat *(voir notice cadre F)*	572

LE CONTRAT

Corps / Cadre d'emplois	573 – 602	Date de début	603 jour 604 605 mois 606 607 année 610
Emploi exercé	611 – 640	Date de fin	641 jour 642 643 mois 644 645 année 648
Rémunération brute mensuelle *(voir notice cadre G)*	649 – 652	Durée hebdomadaire de travail (en heures)	653 – 654
Conditions particulières d'exercice de l'emploi			

LA FORMATION

Parcours de professionnalisation *(voir notice)*		Durée totale des actions de formation (heures)	745 – 748
		Période prévue des évaluations	749 mois 750 751 année 754
Qualification préparée	655 – 684	Niveau de formation visé *(voir notice cadre D)*	755
Organisme de formation	685 – 714	N° SIRET	756 – 769
Lieu de la formation principale	Commune : 715 – 739 Code postal : 740 – 744	Spécialité de formation *(voir notice cadre H)*	770 – 772

LE TUTEUR

Nom du premier tuteur	773 – 802		
Fonction	803 – 832	Téléphone	833 – 842

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat.
Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat. La période d'essai est de deux mois à compter du début du contrat. L'agent bénéficie d'un tuteur pour l'accueillir, l'aider, l'informer et le guider pendant la durée du contrat.
Le contrat donne vocation à être titularisé, après vérification de l'aptitude du titulaire. La titularisation est subordonnée à un engagement de servir fixé à deux fois la durée du contrat initial, incluant le cas échéant les périodes de renouvellement. L'agent titularisé est affecté dans l'emploi pour lequel il a été recruté.

Signature de l'agent ou de son représentant légal		Fait à	843 – 863
Signature de l'employeur		Le	864 jour 865 866 mois 867 868 année 871

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP

Date de dépôt	872 jour 873 874 mois 875 876 année 879	N° de contrat	880 – 890

VOLET 2
À CONSERVER PAR LE SALARIÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PACTE

Contrat établi en application des articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005

Type de contrat *(voir notice cadre A)* ☐ 1
Type d'employeur *(voir notice cadre B)* ☐ 2

cerfa
N° 12592*01

L'EMPLOYEUR

Ministère / Collectivité	3 – 32 / 33 – 62	N° SIRET	63 – 76
Direction / Établissement	77 – 106 / 107 – 136		
Service	137 – 166	Téléphone	167 – 176
Adresse	N° : 177 – 180 Rue : 181 – 201 / 202 – 231 Commune : 232 – 233 / 234 – 252 Code postal : 253 – 257	Courriel	258 – 276 / 277 – 295
Responsable du recrutement	296 – 326		
Fonction	327 – 356	Téléphone	357 – 366

L'AGENT

Nom	367 – 396	Sexe (M = 1, F = 2)	397
Prénom	398 – 427	Nationalité *(voir notice cadre C)*	428
Adresse	N° : 429 – 432 Rue : 433 – 453 / 454 – 483 Commune : 484 – 508 / 509 – 527 Code postal : 528 – 532	Date de naissance	533 jour 534 535 mois 536 537 année 540
		Travailleur handicapé	☐ 541 Oui ☐ 542 Non
		Niveau de formation acquis *(voir notice cadre D)*	543
Dernière qualification obtenue	(en clair) : 544 – 568 ☐ 569 Aucun diplôme ☐ 570 CAP-BEP (ou équivalent) ☐ 571 Autre	Situation avant contrat *(voir notice cadre F)*	572

LE CONTRAT

Corps / Cadre d'emplois	573 – 602	Date de début	603 jour 604 605 mois 606 607 année 610
Emploi exercé	611 – 640	Date de fin	641 jour 642 643 mois 644 645 année 648
Rémunération brute mensuelle *(voir notice cadre G)*	649 – 652	Durée hebdomadaire de travail (en heures)	653 – 654
Conditions particulières d'exercice de l'emploi			

LA FORMATION

Parcours de professionnalisation *(voir notice)*		Durée totale des actions de formation (heures)	745 – 748
		Période prévue des évaluations	749 mois 750 751 année 754
Qualification préparée	655 – 684	Niveau de formation visé *(voir notice cadre D)*	755
Organisme de formation	685 – 714	N° SIRET	756 – 769
Lieu de la formation principale	Commune : 715 – 739 Code postal : 740 – 744	Spécialité de formation *(voir notice cadre H)*	770 – 772

LE TUTEUR

Nom du premier tuteur	773 – 802		
Fonction	803 – 832	Téléphone	833 – 842

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat.
Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat. La période d'essai est de deux mois à compter du début du contrat. L'agent bénéficie d'un tuteur pour l'accueillir, l'aider, l'informer et le guider pendant la durée du contrat.
Le contrat donne vocation à être titularisé, après vérification de l'aptitude du titulaire. La titularisation est subordonnée à un engagement de servir fixé à deux fois la durée du contrat initial, incluant le cas échéant les périodes de renouvellement. L'agent titularisé est affecté dans l'emploi pour lequel il a été recruté.

Signature de l'agent ou de son représentant légal		Fait à	843 – 863
Signature de l'employeur		Le	864 jour 865 866 mois 867 868 année 871

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP

Date de dépôt	872 jour 873 874 mois 875 876 année 879	N° de contrat	880 – 890

VOLET 3
À TRANSMETTRE À LA DIRECTION CHARGÉE DU PERSONNEL (FPE), AU CENTRE DE GESTION (FPT) DONT RELÈVE L'EMPLOYEUR OU À LA DIRECTION DU PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT (FPH)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PACTE

Contrat établi en application des articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005

Type de contrat *(voir notice cadre A)* ☐ 1
Type d'employeur *(voir notice cadre B)* ☐ 2

cerfa
N° 12592*01

L'EMPLOYEUR

Ministère / Collectivité	3 – 32 / 33 – 62	N° SIRET	63 – 76
Direction / Établissement	77 – 106 / 107 – 136		
Service	137 – 166	Téléphone	167 – 176
Adresse	N° : 177 – 180 Rue : 181 – 201 / 202 – 231 Commune : 232 – 233 / 234 – 252 Code postal : 253 – 257	Courriel	258 – 276 / 277 – 295
Responsable du recrutement	296 – 326		
Fonction	327 – 356	Téléphone	357 – 366

L'AGENT

Nom	367 – 396	Sexe (M = 1, F = 2)	397
Prénom	398 – 427	Nationalité *(voir notice cadre C)*	428
Adresse	N° : 429 – 432 Rue : 433 – 453 / 454 – 483 Commune : 484 – 508 / 509 – 527 Code postal : 528 – 532	Date de naissance	533 jour 534 535 mois 536 537 année 540
		Travailleur handicapé	☐ 541 Oui ☐ 542 Non
		Niveau de formation acquis *(voir notice cadre D)*	543
Dernière qualification obtenue	(en clair) : 544 – 568 ☐ 569 Aucun diplôme ☐ 570 CAP-BEP (ou équivalent) ☐ 571 Autre	Situation avant contrat *(voir notice cadre F)*	572

LE CONTRAT

Corps / Cadre d'emplois	573 – 602	Date de début	603 jour 604 605 mois 606 607 année 610
Emploi exercé	611 – 640	Date de fin	641 jour 642 643 mois 644 645 année 648
Rémunération brute mensuelle *(voir notice cadre G)*	649 – 652	Durée hebdomadaire de travail (en heures)	653 – 654
Conditions particulières d'exercice de l'emploi			

LA FORMATION

Parcours de professionnalisation *(voir notice)*		Durée totale des actions de formation (heures)	745 – 748
		Période prévue des évaluations	749 mois 750 751 année 754
Qualification préparée	655 – 684	Niveau de formation visé *(voir notice cadre D)*	755
Organisme de formation	685 – 714	N° SIRET	756 – 769
Lieu de la formation principale	Commune : 715 – 739 Code postal : 740 – 744	Spécialité de formation *(voir notice cadre H)*	770 – 772

LE TUTEUR

Nom du premier tuteur	773 – 802		
Fonction	803 – 832	Téléphone	833 – 842

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat.
Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat. La période d'essai est de deux mois à compter du début du contrat. L'agent bénéficie d'un tuteur pour l'accueillir, l'aider, l'informer et le guider pendant la durée du contrat.
Le contrat donne vocation à être titularisé, après vérification de l'aptitude du titulaire. La titularisation est subordonnée à un engagement de servir fixé à deux fois la durée du contrat initial, incluant le cas échéant les périodes de renouvellement. L'agent titularisé est affecté dans l'emploi pour lequel il a été recruté.

Signature de l'agent ou de son représentant légal		Fait à	843 – 863
Signature de l'employeur		Le	864 jour 865 866 mois 867 868 année 871

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP

Date de dépôt	872 jour 873 874 mois 875 876 année 879	N° de contrat	880 – 890

VOLET 4
À RENVOYER À LA DDTEFP *(DDTEFP)*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PACTE

Contrat établi en application des articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005

Type de contrat *(voir notice cadre A)* ☐ 1
Type d'employeur *(voir notice cadre B)* ☐ 2

cerfa
N° 12592*01

L'EMPLOYEUR

Ministère / Collectivité	3 – 32 / 33 – 62	N° SIRET	63 – 76
Direction / Établissement	77 – 106 / 107 – 136		
Service	137 – 166	Téléphone	167 – 176
Adresse	N° : 177 – 180 Rue : 181 – 201 / 202 – 231 Commune : 232 – 233 / 234 – 252 Code postal : 253 – 257	Courriel	258 – 276 / 277 – 295
Responsable du recrutement	296 – 326		
Fonction	327 – 356	Téléphone	357 – 366

L'AGENT

Nom	367 – 396	Sexe (M = 1, F = 2)	397
Prénom	398 – 427	Nationalité *(voir notice cadre C)*	428
Adresse	N° : 429 – 432 Rue : 433 – 453 / 454 – 483 Commune : 484 – 508 / 509 – 527 Code postal : 528 – 532	Date de naissance	533 jour 534 535 mois 536 537 année 540
		Travailleur handicapé	☐ 541 Oui ☐ 542 Non
		Niveau de formation acquis *(voir notice cadre D)*	543
Dernière qualification obtenue	(en clair) : 544 – 568 ☐ 569 Aucun diplôme ☐ 570 CAP-BEP (ou équivalent) ☐ 571 Autre	Situation avant contrat *(voir notice cadre F)*	572

LE CONTRAT

Corps / Cadre d'emplois	573 – 602	Date de début	603 jour 604 605 mois 606 607 année 610
Emploi exercé	611 – 640	Date de fin	641 jour 642 643 mois 644 645 année 648
Rémunération brute mensuelle *(voir notice cadre G)*	649 – 652	Durée hebdomadaire de travail (en heures)	653 – 654
Conditions particulières d'exercice de l'emploi			

LA FORMATION

Parcours de professionnalisation *(voir notice)*		Durée totale des actions de formation (heures)	745 – 748
		Période prévue des évaluations	749 mois 750 751 année 754
Qualification préparée	655 – 684	Niveau de formation visé *(voir notice cadre D)*	755
Organisme de formation	685 – 714	N° SIRET	756 – 769
Lieu de la formation principale	Commune : 715 – 739 Code postal : 740 – 744	Spécialité de formation *(voir notice cadre H)*	770 – 772

LE TUTEUR

Nom du premier tuteur	773 – 802		
Fonction	803 – 832	Téléphone	833 – 842

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat.
Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat. La période d'essai est de deux mois à compter du début du contrat. L'agent bénéficie d'un tuteur pour l'accueillir, l'aider, l'informer et le guider pendant la durée du contrat.
Le contrat donne vocation à être titularisé, après vérification de l'aptitude du titulaire. La titularisation est subordonnée à un engagement de servir fixé à deux fois la durée du contrat initial, incluant le cas échéant les périodes de renouvellement. L'agent titularisé est affecté dans l'emploi pour lequel il a été recruté.

Signature de l'agent ou de son représentant légal		Fait à	843 – 863
Signature de l'employeur		Le	864 jour 865 866 mois 867 868 année 871

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP

Date de dépôt	872 jour 873 874 mois 875 876 année 879	N° de contrat	880 – 890

VOLET 5
À RENVOYER À LA DDTEFP *(DARES)*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PACTE

Contrat établi en application des articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005

Type de contrat *(voir notice cadre A)* ☐ 1
Type d'employeur *(voir notice cadre B)* ☐ 2

cerfa
N° 12592*01

L'EMPLOYEUR

Ministère / Collectivité	3 – 32 / 33 – 62	N° SIRET	63 – 76
Direction / Établissement	77 – 106 / 107 – 136		
Service	137 – 166	Téléphone	167 – 176
Adresse	N° : 177 – 180 Rue : 181 – 201 / 202 – 231 Commune : 232 – 233 / 234 – 252 Code postal : 253 – 257	Courriel	258 – 276 / 277 – 295
Responsable du recrutement	296 – 326		
Fonction	327 – 356	Téléphone	357 – 366

L'AGENT

Nom	367 – 396	Sexe (M = 1, F = 2)	397
Prénom	398 – 427	Nationalité *(voir notice cadre C)*	428
Adresse	N° : 429 – 432 Rue : 433 – 453 / 454 – 483 Commune : 484 – 508 / 509 – 527 Code postal : 528 – 532	Date de naissance	533 jour 534 535 mois 536 537 année 540
		Travailleur handicapé	☐ 541 Oui ☐ 542 Non
		Niveau de formation acquis *(voir notice cadre D)*	543
Dernière qualification obtenue	(en clair) : 544 – 568 ☐ 569 Aucun diplôme ☐ 570 CAP-BEP (ou équivalent) ☐ 571 Autre	Situation avant contrat *(voir notice cadre F)*	572

LE CONTRAT

Corps / Cadre d'emplois	573 – 602	Date de début	603 jour 604 605 mois 606 607 année 610
Emploi exercé	611 – 640	Date de fin	641 jour 642 643 mois 644 645 année 648
Rémunération brute mensuelle *(voir notice cadre G)*	649 – 652	Durée hebdomadaire de travail (en heures)	653 – 654
Conditions particulières d'exercice de l'emploi			

LA FORMATION

Parcours de professionnalisation *(voir notice)*		Durée totale des actions de formation (heures)	745 – 748
		Période prévue des évaluations	749 mois 750 751 année 754
Qualification préparée	655 – 684	Niveau de formation visé *(voir notice cadre D)*	755
Organisme de formation	685 – 714	N° SIRET	756 – 769
Lieu de la formation principale	Commune : 715 – 739 Code postal : 740 – 744	Spécialité de formation *(voir notice cadre H)*	770 – 772

LE TUTEUR

Nom du premier tuteur	773 – 802		
Fonction	803 – 832	Téléphone	833 – 842

L'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat.
Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat. La période d'essai est de deux mois à compter du début du contrat. L'agent bénéficie d'un tuteur pour l'accueillir, l'aider, l'informer et le guider pendant la durée du contrat.
Le contrat donne vocation à être titularisé, après vérification de l'aptitude du titulaire. La titularisation est subordonnée à un engagement de servir fixé à deux fois la durée du contrat initial, incluant le cas échéant les périodes de renouvellement. L'agent titularisé est affecté dans l'emploi pour lequel il a été recruté.

Signature de l'agent ou de son représentant légal		Fait à	843 – 863
Signature de l'employeur		Le	864 jour 865 866 mois 867 868 année 871

CADRE RÉSERVÉ À LA DDTEFP

Date de dépôt	872 jour 873 874 mois 875 876 année 879	N° de contrat	880 – 890

VOLET 6
À RENVOYER À LA DDTEFP *(URSSAF)*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Notice explicative

cerfa
N° 51087#01

Contrat établi en application des articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005.

• Remplissez complètement **la liasse** ci-jointe en vous assurant que le dernier exemplaire est lisible.

• Datez et portez les signatures en original sur chacun des feuillets. Les trois derniers feuillets sont à envoyer à la DDTEFP de votre ressort.

• Une **convention de formation** précisant les objectifs, le programme et les modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction de la formation doit être annexée au contrat dans les deux mois qui suivent sa signature.

• Le barème de la rémunération minimale est fixé à 55% du traitement minimum de la fonction publique pour les moins de 21 ans et de 70% pour les plus de 21 ans. Une rémunération plus élevée peut être prévue par accord des parties.

• **Le "parcours de professionnalisation"** comporte une description synthétique de la qualification préparée, des actions de formations suivies dans le service d'accueil et des stages organisés hors du service d'accueil pendant la durée du contrat. Le cas échéant, l'employeur doit également organiser et dispenser une information de l'agent sur les risques pour sa santé et sa sécurité, et sur les mesures prises pour y remédier.

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site www.fonction-publique.gouv.fr

A - TYPE DE CONTRAT

1. Contrat initial
2. Nouveau contrat en raison de l'échec aux épreuves d'évaluation. (Renouvellement)
3. Nouveau contrat en raison de la défaillance de l'organisme de formation. (Renouvellement)
4. Nouveau contrat en raison de maternité, d'adoption, de paternité, de maladie ou d'accident de travail (Prolongation)
5 Avenant

B - TYPE D'EMPLOYEUR

E Fonction publique de l'Etat
T Fonction publique territoriale
H Fonction publique hospitalière

C - NATIONALITÉ

1 Française
2 Union Européenne et Espace économique européen (EEE)
3 En cours de naturalisation ou d'acquision de la nationalité

D - NIVEAU DE FORMATION (dernière classe suivie)

1 Primaire, 6ème, 5ème, 4ème du collège, Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA) ou Classe d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)
(équivalent au niveau VI de l'Éducation nationale).
2 3ème ou première année de CAP ou de BEP (équivalent au niveau V-bis de l'Éducation nationale).
3 2nde ou 1ère de l'enseignement général ou dernière année de CAP ou de BEP (équivalent au niveau V de l'Éducation nationale).
4 Terminale générale, technologique ou professionnelle (BAC ou équivalent au niveau IV de l'Éducation nationale).

E - DERNIÈRE QUALIFICATION OBTENUE

Intitulé du dernier diplôme, titre homologué ou qualification certifiée obtenue.

F - DERNIÈRE SITUATION AVANT CONTRAT

1 Scolaire.
2 Contrat d'apprentissage, de qualification, d'adaptation, d'orientation ou de professionnalisation.
3 Contrat aidé : CES, CAE, CA, emploi-jeunes, CIE, CJE...
4 Stagiaire de la formation professionnelle.
5 Salarié (y compris temporaire).
6 Demandeur d'emploi inscrit ou non à l'ANPE.
7 Inactivité.

G - RÉMUNÉRATION

Rémunération brute mensuelle en euros hors indemnité de résidence et supplément familial de traitement.

H - SPÉCIALITÉS DE FORMATION

En vue d'identifier une formation au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), la nomenclature de codage à utiliser est la nomenclature des spécialités de formation (NSF à 3 chiffres). Les principaux postes sont rappelés ci-après. La liste complète est disponible sur le site :

www.cncp.gouv.fr/contenus/supp/supp_rncp_nsf.htm

1 - Domaines disciplinaires (non détaillés ici)

2 - Production (détail partiel)

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture.
312 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche.
214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports)
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations.
221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine.
222 Transformations chimiques et apparentés (y compris pharmaceutique).
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois
233 Bâtiment : finitions
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité
252 Moteurs et mécanique auto
255 Electricité, électronique

3 - Services

310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des collectivités publiques).
311 Transport, manutention, magasinage.
312 Commerce, vente.
313 Finances, banque, assurances.
314 Comptabilité, gestion.
315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.
320 Spécialités plurivalentes de la communication.
321 Journalisme et communication (y compris communication graphique).
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition.
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle.
324 Secrétariat, bureautique.
325 Documentation, bibliothèques, administrations des données.
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données.
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales.
331 Santé.
332 Travail social.
333 Enseignement, formation.
334 Accueil, hôtellerie, tourisme.
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs.
336 Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes.
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité.
341 Aménagement du territoire, développement, urbanisme.
342 Protection et développement du patrimoine.
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).
345 Application des droits et des statuts des personnes.
346 Spécialités militaires.

4 - Domaines du développement personnel (non détaillés ici).